

**A Toulouse, le 20 Octobre 2010**

La période que nous traversons est propice à la démagogie et à la désinformation. Il semble illusoire de vouloir être raisonnable en ces temps. Le bureau du syndicat a pourtant toujours maintenu le dialogue social avec comme **premier objectif l'emploi du personnel CDI**. Il est dommage que cette année la politique salariale se termine en queue de poisson.

Malgré **de multiples tentatives** pour trouver un accord, **les délégués FO** sont forcés de constater que notre Direction Générale est " pieds et poings liés " par le contrat qu'elle a passé avec les banques.

Notre unique satisfaction, après 10 mois d'argumentation, est d'avoir **obtenu** une prime fixe de 500€ **uniforme** qui **privilégie les plus petits salaires** de la société au lieu du ZERO prévu. **FO** a également **obtenu**, malgré la situation financière, la **mise en œuvre de promotions** (passages de coefficient sans augmentation de salaire pour les personnels non-cadres) ce qui permet de ne pas bloquer les évolutions de carrière. Comme chaque année, en application de l'article 11 de l'accord Airbus du 6 mars 1987, **le syndicat FO** présentera à la Direction Générale certaines **situations individuelles** qui nécessitent d'être examinées avec attention.

La NAO 2010 se solde donc par la signature **d'un constat de désaccord**. Notre intervention a cependant permis de sauvegarder **les acquis de progression** (revalorisation des salaires minima, du mini société et de la prime d'ancienneté - **Voir grille de calcul au dos**) et de maintenir les autres acquis (jours de congés ancienneté, maternité, parental, handicapé, sabbatique, santé des enfants etc...).

A la demande de plusieurs salariés, **les délégués FO** ont demandé et obtenu que cette prime puisse être investie dans :

- Le Fonds B (Abondement 35% - bloqué 5 ans sauf motif de déblocage)
- Les Fonds A, M, ou S (sans abondement - bloqué 5 ans sauf motif de déblocage)
- L'achat de jours de C.E.T - comptes "**fin de carrière**" ou/et "**autres droits**", sous certaines conditions.

Les personnes intéressées doivent **se manifester** au plus tard **la première semaine de décembre** auprès du Service Paie.

**OUVERTURE DES NEGOCIATIONS SALARIALE 2011, LE MARDI 9 NOVEMBRE 2010**